



Vente maison dont le terrain a été hérité avec clause

Par **Nathalie Soler**, le **10/10/2018** à **02:35**

Mon mari a hérité d'un terrain de 300m² en 1989 avec une clause (accord de ses parents en cas de vente du terrain) alors que nous n'étions pas mariés, nous avons construit une maison estimée à 280000 euros en 2018 puis nous nous sommes mariés en 1997 sous le régime de la communauté universelle

Nous aimerions vendre cette maison

Sommes-nous obligés d'avoir l'accord de mes beaux parents ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

SOLER Nathalie

Par **Peretto**, le **10/10/2018** à **12:09**

Bonjour,

Oui cela est obligatoire.

Cordialement.